

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 567** Subvention (7.000 euros) à l'association française du festival international du film (3e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association française du festival international du film (AFFIF) ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association française du festival international du film 5, rue Charlot 75003 Paris. 198822 – 2021\_10947

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 7.000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**